

# Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du lundi 12 décembre 2023 Séance N° 2

de 21h55 à 22h05  
à la salle bourgeoisiale d'Icogne

**Président :** M. Martial Kamerzin

**Vice-Président :** M. Olivier Duchoud

**Présents :** Mme Nathalie von Dach  
M. Frédéric Délèze  
M. Sébastien Schornoz

**Preneur du PV:** M. Lionel Nanchen, Secrétaire-caissier communal

7 bourgeoisies et bourgeois sont présents dont 3 membres du Conseil.

## ***Ouverture de l'Assemblée bourgeoisiale***

Messieurs les anciens Présidents,

Mesdames, Messieurs,

**Le Président** remercie les Bourgeoisies et les Bourgeois d'avoir répondu présent et souhaite que cette Assemblée se déroule dans un esprit serein et positif pour faire honneur à l'ensemble de la Communauté.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **le Président** informe l'Assemblée que la séance est enregistrée dans sa totalité.

L'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée dans les délais légaux par affichage, par circulaire distribuée à tous les ménages et par insertion sur le site [www.icogne.ch](http://www.icogne.ch).

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Procès-verbal de la dernière Assemblée.**
- 2. Nomination des scrutateurs.**
- 3. Lecture du budget 2024 de la Bourgeoisie.**
- 4. Approbation du Budget 2024 de la Bourgeoisie. Décision.**
- 5. Achat à la Municipalité d'Icogne de 210 actions de la société Icogne-Energie SA au prix de la valeur nominale CHF 1000.- l'action. Décision.**
- 6. Divers**

**Le Président** demande s'il y a des remarques concernant cet ordre du jour.

Aucune remarque n'étant formulée, **le Président** considère l'ordre du jour comme accepté.

**Le Président** désigne M. Lionel Nanchen, Secrétaire-communal, pour la rédaction du procès-verbal.

### **1. Procès-verbal de la dernière Assemblée**

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 19 juin 2023 ayant été publié sur le site [www.icogne.ch](http://www.icogne.ch), **le Président** n'en fait pas lecture.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des remarques ou des questions quant à son contenu.

Aucune remarque n'étant formulée, **le Président** considère le procès-verbal comme approuvé.

### **2. Nomination des Scrutateurs**

**Le Président** nomme **M. Gérard Mayor** comme scrutateur.

### **3. Lecture du budget 2024 de la Bourgeoisie**

**Le Président** donne lecture rubrique par rubrique des principaux chiffres du budget 2024 de la Bourgeoisie.

#### **FONCTIONNEMENT**

Charges financières	CHF	133'150.00
Revenus financiers	CHF	212'052.00
Marge d'autofinancement	CHF	78'902.00
Amortissements planifiés	CHF	7'582.30
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	68.00
Excédent de revenus	CHF	71'387.70

#### **INVESTISSEMENTS**

Investissements nets	CHF	210'000.00
----------------------	-----	------------

#### **FINANCEMENT**

Marge d'autofinancement	CHF	78'902.00
Investissements nets	CHF	210'000.00
Insuffisance de financement	CHF	131'098.00

### **4. Approbation du Budget 2024 de la Bourgeoisie. Décision.**

**Le Président** demande aux citoyennes et citoyens qui approuvent le budget 2024 de la Bourgeoisie d'Icogne de se prononcer par main levée :

Oui	4
Non	0
Abstention	0

**Le Président** informe que le budget 2024 de la Bourgeoisie d'Icogne est accepté par l'Assemblée bourgeoisiale tel que présenté.

## **5. Achat à la Municipalité d'Icogne de 210 actions de la société Icogne-Energie SA au prix de la valeur nominale CHF 1000.- l'action. Décision.**

**Le Président** informe l'Assemblée bourgeoisiale que le Conseil communal d'Icogne propose de vendre une partie des actions (30%) que la Municipalité d'Icogne détient dans la société Icogne-Energie SA à la Bourgeoisie d'Icogne.

Ce souhait de l'Exécutif communal vise à ce que la Bourgeoisie d'Icogne conserve une partie du patrimoine. L'Assemblée bourgeoisiale est donc appelée à se prononcer sur l'achat de 210 actions de la société Icogne-Energie SA au prix de la valeur nominale de CHF 1000.- l'action.

**Le Président** demande aux bourgeoises et bourgeois qui approuvent l'achat par la Bourgeoisie d'Icogne de 210 actions de la société Icogne-Energie SA au prix de la valeur nominale CHF 1000.- l'action de se prononcer par main levée :

Oui	7
Non	0
Abstention	0

**Le Président** informe que l'achat par la Bourgeoisie d'Icogne de 210 actions de la société Icogne-Energie SA au prix de la valeur nominale CHF 1000.- l'action est accepté par l'Assemblée bourgeoisiale tel que présenté.

## **6. Divers**

**Le Président** ouvre le point des divers et la parole est à l'Assemblée bourgeoisiale.

**M. Gaston Bagnoud** demande souhaiterait changer le nom du raccard situé à place de la Scie Brûlée et appeler cette bâtisse : « refuge forestier » comme par le passé.

**Le Président** prend note de cette remarque.

**M. Olivier Duchoud** informe également que la commission bourgeoisiale étudie la possibilité d'installer des grills (plancha) au couvert de la Scie Brûlée. L'objectif serait de louer cette place en toute sécurité.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt l'Assemblée bourgeoisiale à 22h05.

**Icogne, le 12 décembre 2023**

Le Président

Le Secrétaire

Martial Kamerzin

Lionel Nanchen